



Comité Directeur du 09 janvier 2019

BALADOU Chantal	ok	BALSO Nathalie	ok	BAZIN Mélisande	Exc	BOURY Fabien	ok
BRISSET Ludovic	ok	COHENDET Fabienne	ok	DISPERATI Alain	Exc	DUTHOIT Noémie	ok
FETTIH Sofiane	ok	FOREST Vivien	ok	FRANQUET Anna Léa	ok	IRIBARNES Yves	ok
JEROME Elisabeth	ok	LESCOT Fabien	ok	MISSILLIER Céline	ok	OHRESSER Clément	ok
RUFFOND Roland	Exc	RUPHY Bernadette	ok				

La réunion débute à 20h00.

Ordre du jour :

- **Présentation des nouveaux membres et tour de table**
- **Désignation du secrétaire de séance**

Le secrétaire de séance désigné est la secrétaire générale : FRANQUET Anna-Léa.

- **Validation du comité directeur du 03/09/18**

Après présentation du compte-rendu de la réunion du comité directeur du 03 septembre 2018, celui-ci a été approuvé par les membres présents de l'ancien bureau.

NB : ces comptes-rendus seront disponibles en ligne sur le site internet du Caf-Aravis (www.caf-aravis.fr)

- **Validation du comité directeur du 19/10/18**

Approbation du compte-rendu de la réunion du comité directeur du 19 octobre 2018.

- **Questions soulevées par le président démissionnaire**

Concernant les rumeurs de malversations, ainsi que les critiques émises par Philippe GEORGES sur le mode de fonctionnement du Caf des Aravis.

La décision a été prise et votée à l'unanimité de faire intervenir un médiateur extérieur au comité afin de bénéficier de son impartialité et de protéger les membres du bureau qui restent pour le moment non visés par ces attaques.

Ce médiateur, issu du comité départemental du CAF 74 aurait pour rôle de mettre à plat la situation, de déterminer si les décisions prises par les bureaux précédents, l'ont été dans le respect des règles, en précisant que les comptes du CAF des Aravis sont ouverts et disponibles à la consultation de tous les membres du club.

Dans ce contexte, il a également été décidé que la consultation des comptes devrait se faire sur rendez-vous en présence d'un membre du comité, et d'un vérificateur aux comptes démontrant que les comptes sont suivis de manière sérieuse, et vérifiés. De cette manière, libre à chaque membre d'effectuer une vérification sur les points qui le concernent directement.

Les membres du comité ont également approuvé l'interrogation du service juridique sur ces points délicats afin de connaître précisément les options et solutions s'offrant à eux pour résoudre ces querelles.

Les résultats de ces interventions seront présentés aux membres par le biais d'un courrier (mail) rédigé par le médiateur.

- PV de l'AG extraordinaire du 08/12/18

Le procès-verbal de l'AG Extraordinaire du 08/12/18 sera disponible sur le site internet du Caf-Aravis (www.caf-aravis.fr).

- Retour sur les questions soulevées à l'AG

Respect de la proportionnalité au sein du Comité Directeur, et possibilité d'occuper des postes vacants sans respecter la proportionnalité à titre exceptionnel et pour une durée limitée à un an.

Il est décidé d'effectuer une réécriture de cet article qui sera proposée au vote lors de la prochaine AG.

Concernant l'article déterminant le nombre de membres minimum nécessaires pour demander un vote à bulletin secret lors des réunions du comité directeur :

Il est également décidé de proposer une réécriture de l'article, soumise au vote lors de la prochaine AG.

- Mise au point concernant le bénévolat

De nombreuses questions ont été soulevées concernant le bénévolat ; notamment le fait que certaines activités ou sorties pouvaient être encadrées à la fois par des intervenants professionnels et par des bénévoles (place du bénévole ?), que selon les cas, la même personne pouvait être bénévole sur un créneau d'encadrement et rémunérée pour une autre sortie au titre de sa profession de guide de haute montagne. Enfin, se posait la

question des possibilités de valorisation de la participation des bénévoles aux activités du club, et ce dans le respect des lois, afin de les remercier de leur engagement et d'encourager la perpétuation de ce fonctionnement, essentiel à la vie d'un club.

Il est donc décidé de consacrer une prochaine réunion du comité directeur entièrement à ce thème du bénévolat. Pour cela, une commission bénévolat a été désignée : Sofiane FETTIH, Ludovic BRISSET. Les membres de la commission sont chargés de récupérer les idées des différents membres du comité, de les rassembler et d'en tirer des propositions de solutions permettant de définir les termes du bénévolat au sein du Caf des Aravis et d'en encadrer la pratique. Ces propositions seront transmises par mail à l'ensemble du bureau en amont de la réunion prévue sur ce sujet.

- Proposition d'intégration de mineurs 16-18 ans aux sorties collectives adultes

Est également évoquée lors de la réunion, la possibilité d'intégrer des mineurs âgés de 16 à 18 ans aux sorties collectives adultes afin de leur donner la possibilité de découvrir la montagne et l'activité sportive sous une autre perspective.

Cette proposition pose le problème de la responsabilité : qui est responsable de l'adolescent ? la présence d'un des parents de l'adolescent au sein de la sortie décharge-t-elle l'encadrant de la responsabilité ?

Cette question des responsabilités, ainsi que celle de la légalité d'une telle proposition sera posée au comité départemental du CAF 74.

- Validation du Bon de commande FFCAM

Le président du Caf des Aravis soumet au comité directeur la proposition de commande de matériel, et de documentation gratuite sur les activités proposées par le Club ; ainsi que la commande de livrets de formation (alpinisme, randonnée, sport de neige, Canyon) pour un total de 120 euros.

Le bon de commande ainsi présenté est validé à l'unanimité.

La commission parapente du Caf des Aravis avait également fait part de son souhait d'obtenir des radios pour les encadrants des sorties rando-vol afin de pouvoir suivre et guider en toute sécurité les participants.

Cette demande est validée par les membres du Comité Directeur.

Le président clôture la réunion à 22h30.